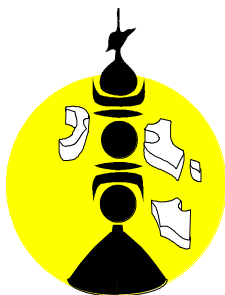


FICHE PROJET DE RESIDENCE CONTES ET LEGENDES 2021**COMMUNE DE LIFOU – MARE - OUVEA et l'île de TIGA**

Définition du projet	Résidence itinérante sur le thème des contes et légendes dans les établissements scolaires
Période	Année 2021
Concept	<p>Il s'agit de mettre en valeur à travers les contes, les légendes et les berceuses pour les transmettre à un public scolaire et pour le grand public.</p> <p>Permettre une connaissance des contes et légendes de nos îles, ainsi que leur lecture en langue vernaculaire.</p>
Programmation	Etablir une programmation de résidence en partenariat avec les écoles.
Disciplines	Lecture, Oralité, Contes et légendes
Montant	<p>Subvention au projet pour un montant de 200 000 F à Lifou et Maré, 150 000 F pour Ouvéa et 100 000 F à Tiga.</p> <p>Budget d'organisation : 650 000 F CFP.</p>
Associations et personnes ressources sollicitées pour les animations	Associations culturelles et personnes ressources
Public	Public scolaire



NOUVELLE- CALEDONIE

PROVINCE DES ILES LOYAUTE

DIRECTION DE LA CULTURE

Appel à projets

Patrimoine et mémoire

Résidence itinérante sur les contes et légendes à Lifou, Maré, Ouvéa et Tiga.

Dossier à envoyer avant le 26 février 2021.



PROVINCE DES ILES LOYAUTE
BP 50 WE - 98820 LIFOU

Direction de la Culture
Téléphone : 45.52.14

Présentation générale

La Direction de la Culture de la province des îles Loyauté souhaite organiser pour l'année 2021, une résidence itinérante sur le thème des contes et légendes. A cette occasion, la Direction de la Culture de la province des îles Loyauté lance un appel à projet qui invite les associations à vocation culturelle ou aux personnes détenteurs à conduire ce projet avec le service de valorisation et transmission du patrimoine culturel.

Ce projet s'articule autour de plusieurs objectifs :

- Permettre de sensibiliser l'écoute, l'imagination et la lecture chez les enfants en les faisant voyager dans l'histoire à travers l'espace-temps. Cela leur permettant parfois de s'identifier et ainsi de prendre connaissance du monde culturel complexe auquel ils appartiennent (monde visible/invisible).
- De faire découvrir aux jeunes enfants une des facettes de leur culture qu'est l'Oralité par le récit oral des contes et légendes traditionnelles.
- Permettre également de travailler la compréhension orale des jeunes et des enfants.

Conditions et critères d'éligibilité

Cet appel à projet s'adresse :

- Aux personnes ressources
- Associations à vocation culturelle

Modalités de sélection

Les candidats seront amenés à proposer une programmation attractive qui prend en compte des animations orientées vers un public scolaire et au grand public.

Le comité de sélection sera composé des représentants de la Direction de la Culture.

Le comité devra faire un choix selon :

- Les actions pouvant intéresser le public scolaire

Conditions particulières de participation

➤ Calendrier à respecter

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **26 février 2021**.

Les candidats retenus s'engagent à fournir une programmation culturelle selon la date proposée par la Direction de la Culture.

La direction se réserve le droit de vérifier de la sincérité du projet de programmation auprès des acteurs sollicités.

Modalités financières

- Budget de réalisation de la résidence sur les trois communes des îles Loyauté (Lifou, Maré, Ouvéa) et l'île de Tiga : **650 000 F CFP**

Thématique de la résidence itinérante	Lieu	Date	Montant
<i>Contes et légendes</i>	Lifou	Année 2021	200 000
	Maré	Année 2021	200 000
	Ouvéa	Année 2021	150 000
	Tiga	Année 2021	100 000

Dossier de candidature

Les dossiers devront être rédigés en français.

Le dossier de candidature est composé :

- ❖ de la fiche d'inscription remplie
- ❖ d'une note d'intention
- ❖ d'un programme d'animation
- ❖ du devis global
- ❖ de la liste des intervenants, leurs contacts, cachets et honoraires prévus
- ❖ du dossier de l'association : statut, ridet et composition du bureau, d'un relevé d'identité bancaire ou postal RIB/RIP.

Ce dossier est à envoyer avant le **26 février 2021** à 15h30, délai de rigueur.

Par courrier, à l'adresse postale suivante :

- Direction de la Culture BP 50, 98820 Wé Lifou

Par courrier électronique, à l'adresse suivante :

- Mail : sec_dcac@loyalty.nc

L'appel à projet est publié et est téléchargeable sur le site : www.province-iles.nc

Les résultats de l'appel à projet seront communiqués aux candidats au mois de mars 2021.

Fiche d'inscription

Identification de votre association

Nom de votre association : _____

Sigle de votre association : _____

Adresse de son siège social : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Courriel : _____

Numéro de RIDET : _____

Adresse de correspondance, si différente : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

Courriel : _____

La personne chargée du dossier au sein de l'association

Nom : _____ Prénom : _____

Courriel : _____

Renseignements d'ordre administratif et juridique

Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jour

Déclaration à la Subdivision Administrative : le

à _____

Date de publication au Journal officiel : _____

Objet de votre association :

Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif ?

non

oui, en ce cas vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément :

attribué par :

en date du :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

- non
- oui

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

- non
- oui

Composition du bureau et du conseil d'administration :

Renseignements concernant le fonctionnement de votre association

Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jour

Description du projet associatif et des activités habituelles de l'association :

Moyens humains de l'association

Vous indiquerez le nombre de personnes participant à l'activité de votre association, tant de manière bénévole que rémunérée. S'agissant des personnes salariées, vous indiquerez le nombre de CDI, d'une part, et les personnes à temps partiel, d'autre part.

Bénévoles : _____

Nombre total de salariés permanents : _____

Salariés en CDI : _____ **dont salariés à temps partiel :** _____

Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :

Salariés en CDD : _____ **dont salariés à temps partiel :** _____

Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :

Autres informations pertinentes concernant les moyens humains, que vous souhaitez indiquer :
